



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identifiant du Produit : WS 641 FLUX

Numéro FS : FS- 5552

Date de révision : 8 JANVIER 2018

Utilisation du produit : UTILISATION INDUSTRIELLE (MÉLANGE) - FLUX LAVABLE À L'EAU

FABRICANT :

Aux États-Unis :

The Indium Corporation of America®
34 Robinson Rd., Clinton, New York 13323
Renseignements : (315) 853-4900
nswarts@indium.com

N° DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE :

CHEMTREC 24/24 h.

États-Unis : 1 (800) 424-9300

En dehors des États-Unis : +1 (703) 527-3887

En Europe :

Indium Corporation of America (European Operations)
7 Newmarket Ct.
Kingston, Milton Keynes, Royaume-Uni, MK 10 OAG
Informations : +44 [0] 1908 580400

En Chine :

Indium Corporation (Suzhou) Co., Ltd.
No. 428 Xinglong Street
Suzhou Industrial Park
Suchun Industrial Square
Unité No. 14-C
Jiangsu Province, Chine 215126
Informations : 86-512-6283-4900

En Asie :

The Indium Corporation of America
Asia-Pacific Operations-Singapour
29 Kian Teck Avenue
Singapour 628908
Informations : +65 6268-8678

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'ENTRÉE PRINCIPALES :

⊗Les yeux ⊗L'inhalation ⊗La peau ⊗L'ingestion NTP CIRC OSHA ⊗Non classifié

Classifié comme cancérigène pour

SGH :



Mot d'avertissement : Attention

Mention(s) de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une grave irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil(s) de prudence

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P301 +P341 EN CAS D'INGESTION : Solliciter un avis ou une attention médicaux si vous vous sentez mal.
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P304 + 341 EN CAS D'INHALATION : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305 + 351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15 minutes).

Classification

Irritant pour la peau : catégorie 2

Irritant pour les yeux : catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique, voies respiratoires : catégorie 3

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ :

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux et peut provoquer une grave irritation s'il n'est pas retiré.

Ingestion : Peut causer une irritation.

Inhalation: Peut être irritant pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Cause une irritation cutanée.

Chronicité : Non établie.

REMARQUE : The Indium Corporation ne recommande, ne fabrique, ne commercialise et ne cautionne aucun de ses produits pour la consommation humaine.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	% poids	N° dans le registre du CAS	limites d'exposition permises		VLE-MPT	VLE-LECT
			mg/m ³	mg/m ³	mg/m ³	mg/m ³
AMIDES (C10-16)	50 - 60	67700-97-4	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.
ALCOOLS EXCLUSIFS	30 - 40	-	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.
ACTIVATEURS EXCLUSIFS	10	-	N.É.	N.É.	N.É.	N.É.

N.É. = Non établi

4. PREMIERS SOINS

- Contact avec les yeux :** Tenir les yeux ouverts et les rincer abondamment à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Ingestion :** Si le patient est conscient, NE provoquer des vomissements QUE sous la direction de personnel qualifié. NE JAMAIS faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation :** Transporter la victime à l'extérieur. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par un personnel formé. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée au savon et à l'eau. Laver les vêtements avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Point d'éclair :** Sans objet **Méthode :** Non disponible.
- Température d'auto-inflammation :** Non établie.
- Limites d'inflammabilité :** Limites non établies.
- Moyens d'extinction :** Utiliser des extincteurs appropriés aux conditions d'incendie environnantes. Eau, CO₂, mousse.
- Procédures particulières de lutte contre l'incendie :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome homologué par NIOSH et des vêtements de protection complète.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Procédures en cas de déversement ou de fuite :** Porter un appareil respiratoire et l'équipement de protection individuelle approprié (voir la section Contrôle de l'exposition/protection individuelle). Absorber le déversement avec un matériau inerte (p. ex. sable sec ou terre sèche), puis placez-les dans un récipient pour déchets chimiques. Ventiler la zone. Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales. Veiller à ce que la zone soit ventilée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions de manipulation :** Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Prendre soin d'éviter les déversements. Éviter de respirer les vapeurs de matières chauffées. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser avec une ventilation appropriée.
- Précautions de stockage :** Entreposer le produit dans les contenants originaux, fermés de manière étanche, dans un endroit frais et sec. Tenir loin de la chaleur et des flammes. Conserver loin de matières incompatibles. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit, manipuler correctement. Ne pas réutiliser.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Contrôles de l'ingénierie :** Une ventilation par aspiration ou source ponctuelle devrait être suffisante pour contrôler les niveaux d'exposition dans l'air et maintenir les niveaux d'exposition à de faibles niveaux.
- Protection personnelle :**
- Yeux :** Lunettes/lunettes étanches protectrices contre les agents chimiques. Visière de protection contre les dangers d'éclaboussures.
- Appareil respiratoire :** Un appareil respiratoire purificateur d'air homologué ou conforme, équipé d'une cartouche de filtrage chimique des émanations/composants organiques est recommandé dans certaines circonstances lorsqu'il est prévu que les concentrations dans l'air soient élevées ou lorsque la ventilation actuelle ne convient pas à la protection des travailleurs.
- Peau :** Des gants résistants aux produits chimiques, de type nitrile sont recommandés. Vêtement externe de protection, tablier et manchons recommandés selon les besoins. Éviter le contact avec la peau.
- Autres :** Douche oculaire dans la zone de travail. Éviter de porter des lentilles de contact dans les zones d'émanations élevées.
- Pratiques de travail et d'hygiène :** Bien entretenir les locaux. Nettoyer immédiatement les déversements. Éviter de manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon immédiatement après avoir quitté la zone de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | | | |
|----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------|
| Aspect : | Flux jaune | Point d'ébullition : | Sans objet. |
| Odeur : | Faible odeur caractéristique. | Point de fusion : | Sans objet |
| Masse volumique : | 1 g/cm ³ | pH : | 4-8 |
| Tension de vapeur : | Sans objet. | Solubilité dans l'eau : | Non établie |
| Densité de vapeur : | (air = 1) Sans objet. | | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Généralement :** Stable.
- Conditions à éviter :** Températures de congélation. Températures élevées.
- Matières incompatibles :** Non établies
- Produits de décomposition/combustion dangereux :** Des émanations de gaz de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone peuvent se former à des températures élevées.
- Polymérisation dangereuse :** Ne polymérise pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cancérogénicité : **NTP :** Non
 OSHA : Non
 CIRC : Non

DL₅₀ : Non établie

CL₅₀ : Non établie.

Mélange de produits non testé.

Ne contient pas de matières cancérogènes.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mélange de produits non testé.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets : Éliminer selon les réglementations fédérales, provinciales et locales en matière d'environnement. En Europe, suivre les réglementations spéciales relatives aux déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter en conformité avec les règlements et les exigences en vigueur. Non réglementé par le ministère des Transports des États-Unis (US DOT). Non dangereux selon les règlements et les modes d'expédition.

ONU – aucun

Non réglementé : IATA, terre, mer/océan

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont conformes aux exigences de la loi sur la sécurité et la santé professionnelles américaine (Occupational Safety and Health Act) et aux réglementations promulguées à ce titre (29 CFR 1910.1200 ET. SEQ.).

Inscription LEP 313 - 40 CFR 372.65 - Aucune

Tous les ingrédients sont inscrits sur l'inventaire TSCA de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA).

Ce produit a été classé en accord avec la réglementation mexicaine sur les classes de danger : NOM-018-STPS-2015 et NOM-010-STPS-2014.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés.

Ce produit a été classé conformément aux lignes directrices établies par le ministère de la Santé industrielle de la République de Singapour.

Ce produit a été classé en accord avec : Malaisie – SÉCURITÉ ET SANTÉ PROFESSIONNELLES (CLASSIFICATION, ÉTIQUETAGE ET FICHES DE SÉCURITÉ SUR LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX) RÈGLEMENT OCTOBRE 2013 – (CLASS).

Informations Règlementaires en Chine :

GB/T 16483-2008, GB/T 17519-2013, Fiches de sécurité sur les produits chimiques.

GB 30000.2-29-2013, règles pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques (SGH)
Décret N° 591 : Règlements sur le contrôle de la sécurité des produits chimiques dangereux.

Ce produit a été classé en utilisant la limite d'exposition au travail chinoise pour les agents dangereux sur le lieu de travail, GBZ2-2007.

16. AUTRES INFORMATIONS

Indice de danger du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) :

Santé :	1
Incendie :	0
Réactivité :	0

Date de révision : 8 JANVIER 2018

Préparé par : Nancy Swarts, Indium Corporation of America

Approuvé par : Nancy Swarts, Indium Corporation of America

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont, à la connaissance de « The Indium Corporation of America », exactes et fiables à la date de publication. The Indium Corporation of America ne garantit pas leur exactitude ou fiabilité, et The Indium Corporation of America ne sera pas responsable des pertes ou dommages quelconques résultant de son utilisation. Les informations et recommandations sont fournies pour la considération et l'examen de l'utilisateur, et c'est à l'utilisateur qu'il incombe de vérifier qu'elles sont complètes et conformes à son usage particulier. Si l'acheteur reconditionne ce produit, un conseiller juridique devrait être consulté pour assurer que les informations nécessaires sur la santé, la sécurité et autres nécessaires figurent sur le contenant.